

LES PETITES AFFICHES

MERCREDI 03 JANVIER 2018
Journal fondé en 1925 (94^{ème} année) - N° 5328

DIRECTION ET BUREAUX :
10, rue Albert-1^{er} - 64100 BAYONNE
Marie-Hélène LAGIÈRE, Directrice

Annonces Légales / Marchés Publics
☎ : 05 59 59 05 02 - 05 59 59 30 26
☎ : 05 59 59 84 58
E-mail : direct@petites-affiches-64.com

Parution chaque mercredi
Abonnement annuel : 32,00 € **1,10 €**

du Pays Basque et des Pyrénées~Atlantiques

Annonces légales HEBDOMADAIRE D'ACTUALITÉS LOCALES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES Marchés publics

OFFICIELLEMENT HABILITÉ PAR LA PRÉFECTURE DE PAU À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) - ISSN : 1273-1153

Sommaire

ANNONCES LÉGALES DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- **Bouclage** : mardi 12 heures pour une parution le lendemain
- **Parution** : chaque mercredi
- **Mail** : direct@petites-affiches-64.com
- **Fax** : 05 59 59 84 58
- **Devis**, paiement par **carte bancaire** au 05 59 59 05 02
- **Attestation de parution par retour**

Ventes aux enchères publiques, Avis administratifs, Oppositions,
Vie des sociétés, Avis relatifs aux personnes, Marchés publics

> pages 7 à 12

Repères / Chiffres et Indices

- **Seuils de l'usure : 4^{ème} trimestre 2017** > page 2
- **Index bâtiment, baux professionnels / baux commerciaux, loyers d'habitation, etc.** > page 3
- **Agenda fiscal et social du 05 janvier au 15 janvier 2018** > pages 4 et 5

Veille commerciale

- Vente aux enchères publiques
- Enquêtes publiques et Avis
- Informations commerciales du 64
- Fonds de commerce et artisanaux vendus dans le département 64
- Les nouveaux entrepreneurs du 64
- Synthèse d'appels d'offres > pages 13 à 16

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

- **Opportunités artisanales à céder dans le département 64** > page 17

Actualités économique, fiscale, sociale, locale

ACTUALITÉ :

Guide du froid 2017-2018 : les obligations de l'employeur > page 2

ACTUALITÉ :

Quels sont les jours fériés en 2018 ? > page 2

JURISPRUDENCE :

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas refuser le logement social sous prétexte d'habitation bourgeoise > page 5

JURISPRUDENCE :

Uber : un service de mise en relation de particuliers avec des chauffeurs ou un service de transports ? > page 5

CONSUMMATION :

Les nouvelles façons de consommer décryptées > page 6

ACTUALITÉ :

Ce qui change au 1^{er} janvier 2018 > page 17

"LISEZ-MOI LE MERCREDI" :

Revivez le passé au travers des anciens numéros **Que s'est-il passé le 30 décembre 1925 ?** > page 18

Résolutions... Numérique... Sécurité... Tourisme... > page 19

Redécouvrir le Pays Basque > page 20

NOUVEL AN

Maudites résolutions !

Cette fois-ci, c'est la bonne ! En 2018, je vais tenir mes bonnes résolutions et je n'enchaînerai pas avec un 35^{ème} échec consécutif... Mais d'ailleurs, d'où vient cette tradition des bonnes résolutions. Peut-être qu'en connaître l'histoire m'aidera à rester ferme dans ma volonté ?



Une tradition ancestrale

Il faut chercher du côté des Babyloniens pour trouver une première mention de cette habitude. En effet, l'acte avait une visée sociale pour l'ensemble de la communauté. Les Babyloniens promettaient alors à leurs dieux de rembourser leurs dettes et de restituer les objets qu'ils avaient empruntés, afin de repartir à zéro pour la nouvelle année. Ainsi, le fait de jouer sur la responsabilité de chacun permettait un maintien de l'ordre et des bonnes relations.

Les Romains se sont par la suite appropriés cette tradition et l'ont diffusé dans l'ensemble de l'empire. Les bonnes résolutions étaient adressées à Janus, dieu au double visage – l'un tourné vers le passé, l'autre vers l'avenir – et qui était ainsi censé aider à

tenir bon. En invoquant Janus, ils pouvaient à la fois expier leurs fautes et obtenir un soutien divin pour la nouvelle année.

Au fil des siècles, la tradition a perduré – pour notre plus grand désespoir ! – et a pris tellement d'ampleur qu'elle a fini par intéresser des chercheurs. En 2007, Richard Wiseman, professeur à l'Université de Bristol en Angleterre, a mené une étude sur 3 000 personnes ayant pris de bonnes résolutions. Malheureusement, les résultats furent peu encourageants puisque 88 % des résolutions échouèrent. Cependant, l'étude a également montré que pour réussir, il faut rendre publique sa résolution, être soutenu par ses proches et surtout les prendre une par une, afin de ne pas se perdre en chemin.

(Suite en page 19)